



Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

255 Albert Street
Ottawa, Canada
K1A 0H2

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

255, rue Albert
Ottawa, Canada
K1A 0H2

Le 8 avril 2003

Monsieur Joe Comuzzi
Président
Comité permanent des transports de la Chambre des communes
Pièce 350, Édifice de la Confédération
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur,

À l'occasion de ma présentation au Comité permanent des transports le jeudi 3 avril dernier, j'ai promis de vous fournir des renseignements sur la situation de l'excédent des douze régimes de retraite des employés d'Air Canada d'après les plus récents rapports d'évaluation. Les résultats des évaluations des régimes ont été déposés au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à différents moments au cours de 2001. Selon les données fournies au BSIF, l'excédent total des régimes atteint environ 915 millions de dollars. Comme je l'ai dit lors de mon intervention le 3 avril dernier, je crois que ces régimes n'affichaient pas un déficit important au début de 2002. Les tests de tension que nous avons effectués au début de 2003 ont révélé une probabilité de déficit important, ce que la société a confirmé. Il en a résulté un échange de communications avec Air Canada et la prise des mesures que j'ai décrites. À mon avis, Air Canada et les autres parties intéressées avaient amplement le temps de prendre des mesures visant à résoudre la situation, tant avant que le BSIF ne soulève la question de la capitalisation plus tôt cette année que par la suite.

Au cours de mon exposé, on m'a demandé qui était responsable de l'administration des régimes de retraite d'Air Canada; ma réponse n'a peut-être pas été claire. Ces régimes sont administrés par l'employeur, en l'occurrence Air Canada. Les répondants du régime, les syndicats ou les représentants des autres employés choisissent l'administrateur au moment de l'établissement du régime. Les fonctions de l'administrateur du régime est de gérer la caisse de retraite, et notamment à faire des placements prudents, à veiller à ce que les cotisations soient perçues, à administrer les dispositions du régime et à communiquer avec les participants.

Vous trouverez également ci-joint la version française du document remis aux membres du Comité le 3 avril 2003.

Je vous saurais gré de veiller à ce que la présente et ses pièces jointes soient remises à tous les membres du Comité présents à la réunion du 3 avril, ainsi qu'à tous les autres membres du Comité; je demande également à ce que ces documents soient considérés comme faisant partie de ma présentation officielle.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'entretenir les membres du Comité de cette question importante.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant,

Nicholas Le Pan

Pièces jointes

c.c. : M. Georges Etoke, greffier du Comité
M. John Christopher, chercheur